



Bilan des émissions de Gaz à effet de serre
de la préfecture et des sous-préfectures de la
LOIRE-ATLANTIQUE

Année 2016

Sommaire

- Sommaire..... 2
- Cadre général..... 3
- 1/ Description de la personne morale concernée..... 4
- 2/ Description des périmètres organisationnels retenus..... 5
- 3/ Année de reporting..... 6
- 4/ Diffusion du BEGES..... 9
- 5/ Synthèse des actions envisagées..... 10

Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'État sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret ...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle I.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici **2020** à :

- porter à **20 %** la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de **20 %** l'efficacité énergétique ;
- réduire de **20 %** les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

1/ Description de la personne morale concernée

Raison sociale :

Le bilan concerne les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des bâtiments de la préfecture de Loire – Atlantique :

-Préfecture de la Loire-Atlantique :

Adresse : 6 quai Ceineray, BP 33 515, 44035 Nantes CEDEX 1

- Sous-préfecture de Saint-Nazaire :

Adresse : 1, Rue Vincent Auriol, BP 425, 44616 SAINT-NAZAIRE Cedex

- Sous-préfecture de Chateaubriant :

Adresse : 14 rue des Vauzelles, BP 199, 44146 Châteaubriant cedex

- Sous-préfecture d'Ancenis :

Adresse : 1, rue du Docteur Bousseau, 44150 ANCENIS

- SGAR :

Adresse : 8 rue Chateaubriant, 44035 Nantes

Description sommaire de l'activité :

Les principales missions de la préfecture, dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques publiques ont trait à :

- La sécurité des personnes et des biens,
- La délivrance des titres,
- Le conseil aux élus, le respect de la légalité et de l'Etat de droit,
- L'administration du territoire et la coordination de l'action économique et sociale de l'Etat.

2/ Description des périmètres organisationnels retenus

2.1/ Les postes d'émissions retenus

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions
Scope 1 : Émissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
	4	Emissions directes fugitives
	Sous total	
Scope 2 : Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid
	Sous total	

2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

Pour le deuxième exercice de Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre, les postes d'émissions du SCOPE 3 : « Autres émissions indirectes de GES » ont été exclus du champ d'étude. Conformément à l'article R. 229-47 du code de l'environnement, le champ obligatoire se limite aux périmètres opérationnels 1 « Émissions directes de GES » et 2 « Émissions indirectes de GES ».

Cela a permis de se concentrer davantage sur la collecte des données des SCOPE 1 et 2 et ainsi d'obtenir des résultats pertinents, dans les délais impartis.

Toutefois, la prise en compte des sources de gaz à effet de serre du SCOPE 3 dans le champ d'étude constitue un objectif à moyen terme.

Par ailleurs, les postes d'émissions 3 « Émissions directes des procédés hors énergie » et 5 « Émissions issues de la biomasse (sols et forêts) » du SCOPE 1 ne sont pas pertinents au regard des activités des préfectures et n'apparaissent donc pas dans les résultats finaux.

2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES

Le BEGES comprend les sites des différentes préfectures et sous-préfectures de la Loire-Atlantique :

- La préfecture de la Loire-Atlantique, le SGAR et les sous-préfectures du département (44),
- Les résidences

2.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES

Un référent régional au sein de la préfecture de la Loire-Atlantique a été chargé de collecter les données (issues des relevés de consommation) auprès de chacun des correspondants de la préfecture et d'élaborer le bilan.

3/ Année de reporting

Année de reporting : 2016 (année dans laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan d'émission de GES)

Année de référence (permettant dans le futur de comparer les résultats) : 2015

3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

L'ensemble des sites de la préfecture de la Loire – Atlantique a émis en 2015, 430 TCO² équivalent.

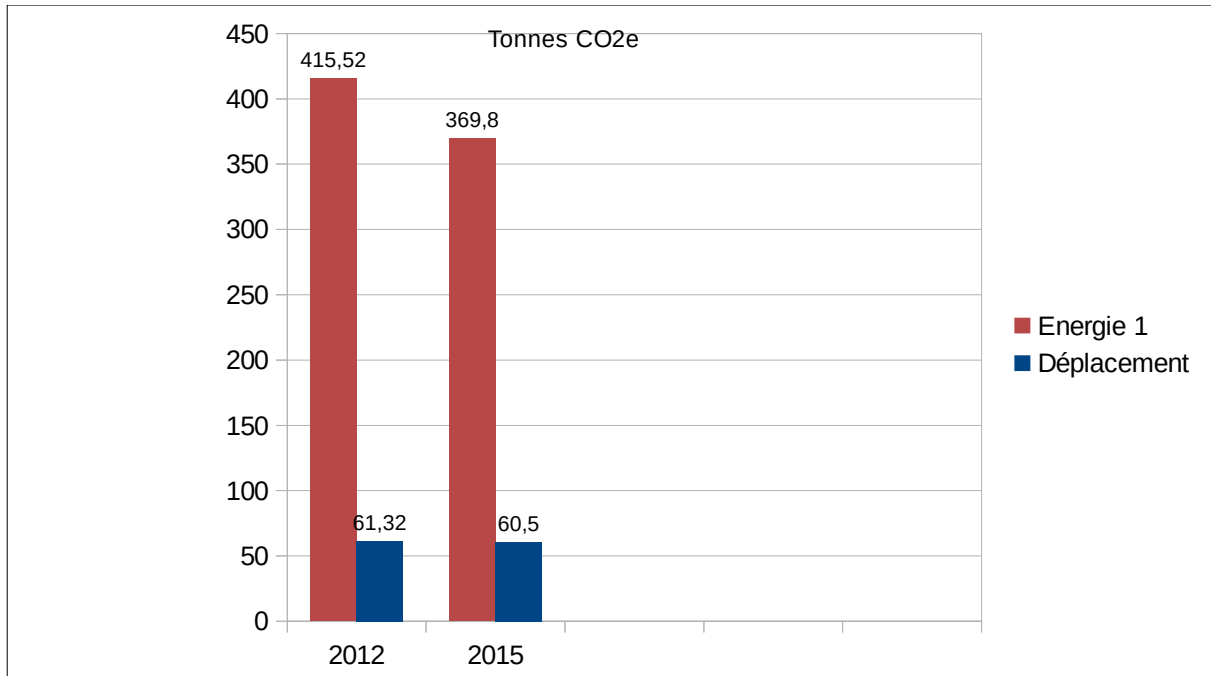
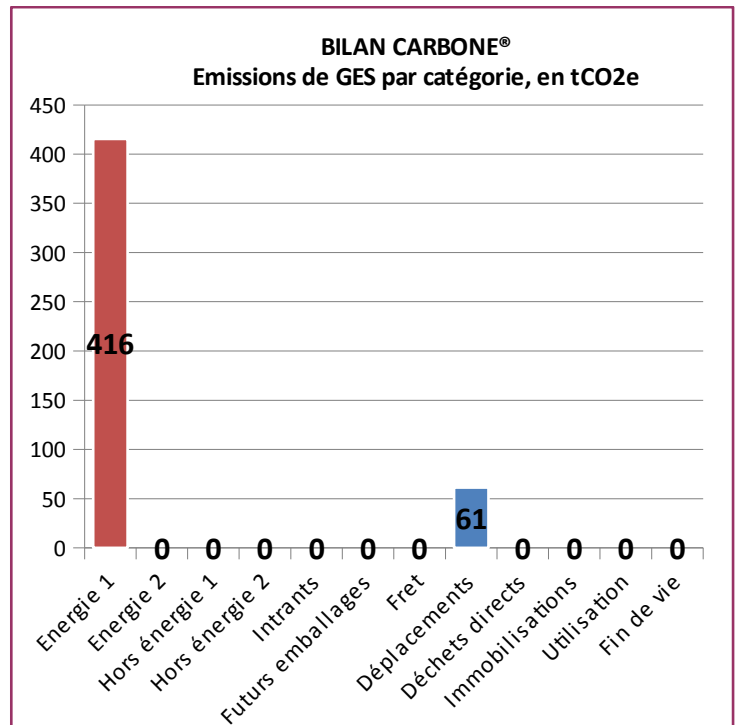
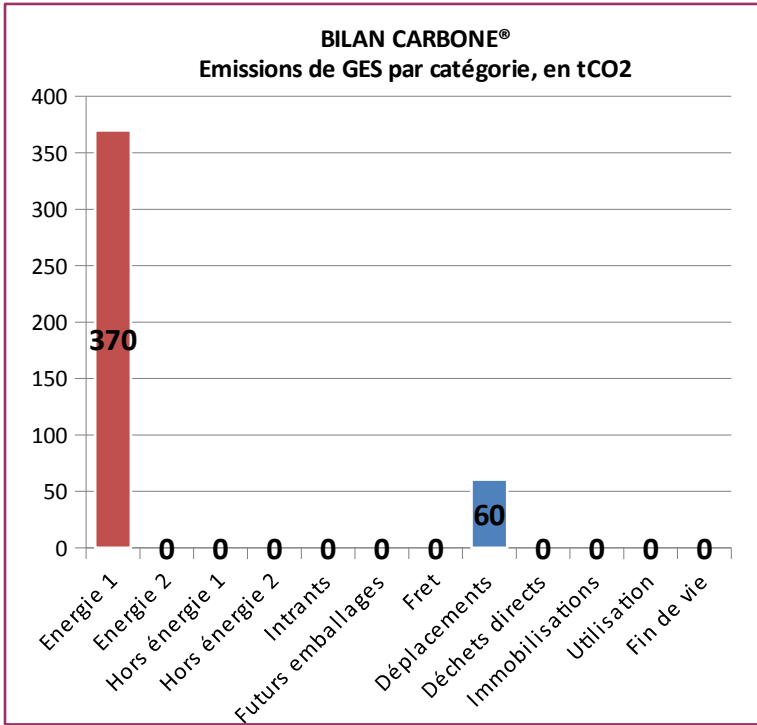
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	256	1	3	0	260	0	13	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	48	0	0	0	48	3	2	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		Sous total	304	1	3	0	308	3	13	0	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	44	0	4	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	0	0	0	0	44	0	4	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	43	18	1	0	78	-3	3	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Investissements									
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
			Sous total	43	18	1	0	78	-3	3	0

Pour mémoire : L'ensemble des sites de la préfecture de la Loire – Atlantique a émis en 2012, 476 TCO² équivalent.

Bilan GES										
			Valeurs calculées							Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES					CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	269	0	0	0	273	0	14	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur	49	0	0	0	49	3	5	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	318	0	0	0	322	3	19	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	72	0	9	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	72	0	9	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	45	1	0	0	82	-3	6	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements								
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
			Sous total	45	1	0	0	82	-3	6

2015

2012



3.2/ Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO², si la personne morale a choisi de les évaluer (scope 3)

Sans objet.

3.3/ Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Le pourcentage des incertitudes présentées a été calculé en prenant en compte des incertitudes sur les données (telles qu'estimées dans le logiciel, les données collectées ne présentant pas d'incertitudes particulières : consommation d'énergie et de carburant calculée à partir de factures) ainsi que sur les facteurs d'émissions.

4/ Diffusion du BEGES

Le BEGES est diffusé sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Responsable du suivi et de la coordination : Direction des ressources humaines et des moyens,
Préfecture de la Loire-Atlantique

5/ Synthèse des actions envisagées

- Les actions envisagées s'inscrivent, pour une grande part d'entre elles, dans la poursuite des actions déjà conduites depuis la réalisation du précédent BEGES et qui n'ont pu être menées en totalité sur l'ensemble des bâtiments concernés. Ces actions sont donc à poursuivre ou à développer.

Postes d'émission	Actions envisageables	Réalisé et/ou à poursuivre	Action à mener
Chauffage : gaz, fioul, chauffage urbain	Réduire ou couper le chauffage la nuit et les week-ends	X	
	Installer des thermostats	X	
	Améliorer l'isolation des bâtiments : changer les huisseries, refaire les isolations	X	
	Sensibiliser les agents au gaspillage et à la maîtrise de l'énergie : pas de fenêtres ouvertes avec le chauffage allumé ...	X	
	Afficher les diagnostics de performance énergétique conformément à la réglementation (ERP de la 1ère à la 4ème catégorie).		X
	Contrôler les opérations de maintenance de l'installation de chauffage (nettoyage du brûleur, désembouage du circuit hydraulique)	X	
Electricité	Installer des détecteurs de présence	X	
	Sensibilisation du personnel au gaspillage : éteindre les lumières en partant, éteindre les ordinateurs...	X	
	Favoriser l'achat d'équipement présentant les meilleures performances énergétiques	X	
	Installer des dispositifs d'extinction automatique de l'éclairage	X	
	Généraliser les ampoules de basse consommation	X	
Climatisation	Favoriser les équipements peu énergivores en cas de remplacement		X
Déplacements	Acquérir des véhicules hybrides, électriques ou à faible émission de CO2 au fur et à mesure du renouvellement du parc	X	
	Acquérir ou louer des vélos pour les déplacements professionnels en ville	X	
	Développer les réunions en audio et en visio-conférence	X	
	Entretien du parc auto	X	
Matériels informatiques	Achat du matériel bureautique sur le marché national	X	
	Remplacement du parc informatique en fonction de sa vétusté, en moyenne tous les 5 ans	X	
	Restriction du nombre d'imprimantes individuelles par le non remplacement des imprimantes usagées	X	
	Consommables et cartouches aux caractéristiques équivalentes à celle de l'écolabel français	X	

Impression papier	Communication sur les bonnes pratiques (promotion de l'impression utile)		X
	Réglage recto-verso par défaut des matériels d'impression	X	
	Développement de l'implantation d'appareils multifonctions en substitution aux imprimantes locales	X	
	Mise en réseau des copieurs et imprimantes pour diminuer la consommation et leur nombre	X	
Fournitures de bureau	Gérer les fournitures de manière unifiée et standardisée au niveau du service ou de la direction	X	
	Définir un montant moyen de besoin par agent et communiquer sur la dépense annuelle moyenne par agent		X
	Eviter les livraisons trop fréquentes et regrouper les commandes	X	